

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

Le cinq du mois de juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Plassay, sous la présidence de Monsieur Patrice BACHEREAU, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27/05/2026.

Sont présents : M. Patrice BACHEREAU, Mme Josiane MENARD, Mme Marianne DELPORTE, Mme Michaëlle DEGRANGE, M. Nicolas DUVERNOY, M. Jean-Luc GRADAIVE, M. Cristian HIMONNET, Mme Amandine MAIRE, Mme Marine MONGET, M. Bruno PAINSONNEAU, M. Cédric PAPIN, Mme Pascaline VINET, M. Jérémy YUNTA

Absents excusés : M. Alain CLAUDON a donné procuration à M. Patrice BACHEREAU
Mme Nicole CHEMINADE,

Ouverture de la séance : M. Patrice BACHEREAU, Maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 05 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21/04/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Seule candidate au poste de secrétaire de séance, Mme Pascaline VINET est élue à l'unanimité.

III - ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 du Ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

M. le Maire a ouvert la séance en application de l'article L.2122-17 du CGT et après avoir procédé à l'appel nominal du conseil, a constaté que la condition de quorum était remplie, et a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, au scrutin secret majoritaire à 2 tours.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de vote des délégués pour les élections sénatoriales, affirme que sont nommés comme :

Délégués titulaires :

M. Patrice BACHEREAU né le 27/09/1965 à PARIS 12^{ème}

Mme Marianne DELPORTE née le 08/12/1969 à FONTENAY SOUS BOIS (Val de Marne)

M. Cédric PAPIN né le 18/12/1978 à SAINTES (Charente-Maritime)

Délégués suppléants :

Mme Josiane MENARD née le 27/05/1956 à ROCHEFORT (Charente-Maritime)

M. Christian HIMONNET né le 21/02/1961 à ANGOULEME (Charente)

Mme Marine MONGET née le 20/09/1989 O SAINT JEAN D'ANGELY (Charente-Maritime)

IV - CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu de la candidature de Mme Michaëlle DEGRANGE pour occuper un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à compter du 14 septembre 2026, il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur la création du poste au sein de la collectivité.

Après retrait de Mme Michaëlle DEGRANGE de la salle de réunion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 14 septembre 2026.

V - VENTE TERRAINS LA COMBE DES PINETTES

Le Maire rappelle qu'un couple de jeunes gens a sollicité la Commune pour acheter une parcelle de terrain constructible non viabilisé, rue de la poste, à proximité de la « Combe des Pinettes ».

Le Conseil Municipal donne son accord de principe et accepte un prix de vente de 40 euros du m².

Le Maire en informera le couple qui prendra une décision définitive dans les semaines à venir.

VI - TARIF REPAS CANTINE 2026/2027

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée 2026/2027, et rappelle qu'il est actuellement de 2,90 €.

Le comité syndical du Sivos Les Essards Plassay St Sulpice d'Arnoult, a proposé de porter le tarif à 3,00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide de fixer le prix du repas à la cantine scolaire à 3,00 €, à compter du 1^{er} septembre 2026.

VII - DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à une remarque du service de gestion comptable de la collectivité, l'excédent d'investissement voté lors de l'affectation du résultat est erroné, puisque les restes à réaliser de 5 500 € ne sont pas à déduire de cet excédent.

Après délibération, le Conseil Municipal, annule la somme de 23 004,36 € affecté au 001 - recettes d'investissement lors du vote du budget, et décide d'inscrire la somme de 28 504,36 € à cet article.

M. le Maire informe également que les crédits votés au budget à l'opération groupe scolaire, ne seront pas suffisants pour couvrir les futures dépenses d'investissement (rideaux, disjoncteur, jeux extérieurs)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rajouter 8 000 € à cette opération, et 2000 € à l'opération salle des fêtes, pour l'acquisition d'un réfrigérateur/congélateur.

Ces crédits seront inscrits au budget par décision modificative.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition d'un réfrigérateur/congélateur pour la salle des fêtes
- Devis pour des rideaux à l'école (2 classes et salle de motricité) : 3460 € HT
- Délégué militaire départementale

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 00.

Mme Josiane MENARD

M. Cédric PAPIN

M. Cristian HIMONNET

M. Jean-Luc GRADAIVE

Mme Marianne DELPORTE

Mme Michaëlle DEGRANGE

M. Nicolas DUVERNOY

Mme Amandine MAIRE

Mme Marine MONGET

M. Bruno PAINSONNEAU

M. Jérémy YUNTA

La secrétaire de séance,
Pascaline VINET

le Maire
Patrice BACHEREAU